

Pesticides dans l'eau l'été 2018 : l'impidité ou manque de transparence ?

Jean-François Lugué, au nom de l'opposition, a attaqué le maire Pascal Duchêne sur l'absence de transparence sur le dépassement du seuil de "qualité" de l'eau du robinet survenu l'été 2018 en raison d'un pesticide.

« Je ne peux pas vous laisser dire ça, vos paroles sont diffamatoires ! Vous êtes quoi, un procureur ? », s'est emporté Pascal Duchêne. Les échanges sont montés dans les tons entre le maire et Jean-François Lugué, élu d'opposition, à propos de la présence d'Esas métolachlore, résidu de pesticide, dans l'eau brute dans le canal, avant traitement dans l'usine du Paradet, pendant l'été 2018. Explications.

Limite de qualité. Fixée à 0,1 µg/l pour la majorité des pesticides et de leurs métabolites, c'est-à-dire leurs résidus de décomposition, elle ne représente pas un risque sanitaire pour les consommateurs.

Potabilité. C'est la Valeur sanitaire maximale (VMaX). Sous ce seuil, l'eau distribuée par le réseau public peut être consommée sans risque sanitaire. En France, la VMaX pour le métolachlore Esa est actuellement fixée à 510 µg/l.

ESa MÉTOLACHLORE : 62 JOURS DE DÉPASSEMENT L'ÉTÉ 2018

Dépassements. « La concentration en Esa métolachlore de l'eau à la sortie de l'usine du Paradet a été en dépassement entre le 17 juillet et le 11 septembre 2018 », indique le maire Pascal Duchêne dans un communiqué [Les Infos du 23 janvier 2019] répondant au signal d'alarme tiré par les élus d'opposition [Les Infos du 16 janvier 2019].

L'eau prélevée le 17 juillet 2018 révèle un taux de métolachlore Esa de 0,16 µg/l, quand il est « connu le 31 août », rappelle la réponse du maire : « En réaction, Véolia a mis en œuvre le 1^{er} septembre 2018 le traitement du charbon actif en poudre au taux de 5g/m³. Le 7 septembre 2018, Véolia fait réaliser une analyse Esa métolachlore. Le résultat de cette analyse (0,12 µg/l) a été connu le 12 octobre 2018. Le 11 septembre 2018, par mesure de précaution, la Ville et Véolia décident d'augmenter le traitement au charbon actif en poudre en passant au taux de traitement



La face-à-face entre Jean-François Lugué et Pascal Duchêne a été tendu, en présence d'un public mobilisé par la qualité de l'eau.



de 20g/m³. Le 11 octobre 2018, Véolia fait réaliser une analyse Esa métolachlore. Le résultat conforme de cette analyse (0,08 µg/l) a été connu le 19 octobre 2018. Le renforcement du traitement au charbon actif en poudre a permis dès le 11 septembre 2018 de diminuer la concentration en Esa métolachlore dans l'eau traitée et faire qu'elle soit inférieure à la limite de qualité fixée 0,1 µg/l. L'analyse du prélèvement du 11 octobre le confirme.»

Mais ces résultats et ces démarches n'ont été données à la connaissance des élus de l'opposition qu'en janvier dernier.

LES ANNALES DE L'ÉTÉ 2018 CACHÉS À L'OPPOSITION ?

Interprétation. « Pourquoi tout cela créé pour nous un ma-laise ? », est intervenu Jean-François Lugué, élu écologiste d'opposition. « En septembre 2018, nous avons fait une demande d'analyses sur les pesticides que l'on soupçonnait d'être présents dans l'eau du robinet.

« Nous avons reçu le 4 octobre les résultats des analyses de juillet et septembre 2017. Et dans la foulée, nous avons fait une intervention au sein du conseil municipal pour vous demander l'écriture d'un vœu. Nous jouions alors la confiance. La pollution que nous subissons dans l'eau de l'Ourst n'est pas de votre fait, M. le maire. Nous avions confiance dans la suite des événements.

« Le vœu a été voté en décembre. Nous étions surpris de ne pas avoir de résultat plus récents, notamment ceux de l'été 2018.

« C'est seulement le 11 janvier 2019 que nous avons eu communication de la présence des pesticides en juillet, septembre et octobre 2018 dans l'eau du robinet. Nous avons été assez surpris de la démarche. Comment se fait-il, alors que nous étions dans un esprit de confiance et de transparence, que nous avons appris la réalité de la situation avec six mois de retard ? Nous ne comprenons pas. Ça a suscité une réaction vive de notre part. Nous avons eu le sentiment

qu'on nous avait caché des choses.

« Le plus cocasse, c'est que nous demandions, dans le vœu lui-même, une transparence des informations, que nous n'avons pas eu l'impression d'avoir eue.

PASCAL DUCHÊNE : « JE ME PUE À LA LOI ! »

« J'ai déjà eu l'occasion de vous répondre par communiqué de presse », a répliqué Pascal Duchêne. « Il n'y a eu aucune volonté de ma part de mettre de côté ou de retenir quelque information que ce soit. Moi, je me pue à la loi. Ce que je n'ai pas apprécié dans votre communiqué, c'est que vous donniez l'alerte. Or, de quoi parlions-nous ? Du dépassement sur quelques semaines de l'indice du seuil de qualité de l'eau mais en aucun cas de sa potabilité.

« Ce n'est pas question », s'est crispé Jean-François Lugué. « Pourquoi nous avez-vous caché la réalité ?

« Je n'ai strictement rien caché », a martelé le maire. « Les analyses de l'Agence régionale de santé sont semestrielles. J'ai demandé à ce qu'elles soient mensuelles. « Il n'y a aucune contradiction avec le vœu qui a été signé d'un commun accord.

COMMUNICATION DE L'AUTOCONTRÔLE DU FERMIER

« Nous parlons du dépassement de ce seuil de qualité sur quelques semaines. J'ai déploré qu'il y ait autant de temps à attendre entre le prélèvement et son résultat. Le fermier a diligemment fait ce qu'il fallait faire. (...) En aucun cas l'eau n'a été hors de consommation pendant cette période. D'ores-et-avant, vous aurez communication de l'auto contrôle du fermier.

« C'est une demande de notre part », est intervenu Jean-François Lugué.

DÉPASSEMENTS À L'ANNÉE EN LOIRE-ATLANTIQUE

« C'est la mienne aussi », a acquiescé le maire. « Sur le pol-issant, je vous invite à regarder le document qui est fourni avec les factures d'eau en Loire-At-

lantique. Le dépassement en Loire Atlantique, ce n'est pas trois semaines, mais toute l'année, avec des seuils atteignant 0,39 µg/l.

« Il n'y a pas de transparence », a insisté Jean-François Lugué.

« Elle est là ! », s'est écrit le maire.

« Il y a des choses que je voudrais comprendre », a repris Jean-François Lugué. « Les détails entre l'analyse et la publication des résultats, en juillet 2018, c'était six semaines. Septembre cinq semaines. Octobre une semaine. Ça veut dire que quand on a commencé à négocier, vous étiez déjà au courant de la situation. Nous ne tolérons pas que vous nous ayez occulté cette situation.

« Je ne peux pas vous laisser dire ça, vos paroles sont diffamatoires », a martelé Pascal Duchêne. Les échanges montent alors d'un ton. « Vous êtes quoi, un procureur ?

« Vous avez dit qu'il n'y avait pas à alarmer la population », cite Jean-François Lugué. Et de lire, « puisque vous vous appuyez sur la loi », une instruction « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides, en application d'articles du code de la santé publique ». En cas de « présence d'au moins un pesticide à une teneur supérieure à la limite de qualité (...) sur une période de plus de 30 jours cumulés sur une année, sans jamais dépasser la valeur sanitaire maximale », « ce qui est notre cas », « l'eau est alors non-conforme, mais ne présente pas de risque sanitaire pour la population ; un programme renforcé de suivi des pesticides dans l'eau doit être mis en place par l'Agence régionale de santé et la distribution doit être encadrée par la mise en place d'une dérogation "complète" et accompagnée d'une information de la population ».

« IL AURAIT FALLU INFORMER OU BASQUER SUR FÉREL

« Je suis désolé, il y a un conflit entre cette directive et votre idée qui est de ne pas alerter la population. Il y avait au moins un principe à tenir : soit on mettait la vanne sur l'alimentation de Férel, en connaissance de cause. Ou on donnait des informations aux femmes enceintes ou avec des enfants en bas âge. Cette disposition est dans la loi. On est tous d'accord que la situation n'est pas normale. C'est une question de transparence. Si nous avions été associés à la réflexion, notre réaction aurait été différente. Je voudrais qu'on se tourne aussi vers l'avenir.

« On vient de clore un chapitre », a tenté d'apaiser Pascal Duchêne. « J'ai été dans mes responsabilités. Nous tra-

vailons avec le fermier à qui j'ai demandé de faire des efforts. Je déplore comme vous le temps beaucoup trop long entre le prélèvement et le résultat.

« Six jours pour le dernier ! – C'est ce qui leur a été demandé. Par ailleurs, le fermier a fait ce qu'il devait faire. » Et de lancer : « Je suis prêt à ce que tous nous nous retrouvions pour en discuter avec le fermier. Le nécessaire a été fait.

PASCAL DUCHÊNE POUR L'INTERDICTION DES PESTICIDES

« C'est collectivement, à l'échelle de la ville, du Pays de Redon, de la France, de l'Europe, à une plus grande échelle encore... que nous devons réduire, inverser ou interdire l'usage de pesticides. C'est une question qui nous dépasse largement.

« M. Lugué, je vous sais professeur de vertu, vous donnez des leçons. Nous avons voté le vœu à l'unanimité. La sensibilité à la question environnementale et écologique, nous la partageons tous... Moi, je n'ai pas votre science. Nous avons effectivement peut être bu, ici et là, des eaux à la limite de la potabilité. Aujourd'hui, il y a une conscientisation sur ces sujets. Il y a des analyses de plus en plus précises. Peut-être y a-t-il encore dans l'eau des éléments dont nous ignorons les effets nocifs. Il y aura encore à améliorer les analyses et les techniques de traitement.

LA VILLE ZÉRO PHTALO ET SEPT DU BIO À LA CANTINE

« Par ailleurs, la ville de Redon, depuis fort longtemps, dans ses techniques de débouchage, est vertueuse. Elle a obtenu une reconnaissance régionale en 2015, qui en fait un territoire de référence. Sur les pratiques, je ne vais pas faire d'analogie avec notre souci de proposer aux enfants des écoles des produits bio. La ville en produit dans son chantier d'insertion depuis presque 20 ans. Elle a été précurseur en la matière.

« Nous avons un souci permanent de donner à nos concitoyens une eau de qualité. Je bois cette eau et je continue à le faire, en toute simplicité.

« Cet épisode nous conforte dans l'idée qu'il faut être en régie municipale pour l'eau, pour contrôler et avoir un diagnostic de la situation », a tenu Jean-François Lugué. « Les citoyens sont en demande de transparence. Si cet événement collectif nous aura permis d'avancer sur ce point, ce sera une bonne chose.

« Ce que je n'ai pas apprécié, c'est la teneur de votre communiqué et vos mots outranciers », a fini le maire. « C'est un combat commun. Il n'y a pas eu falsification, ni rétention. Merci de cet échange... animé, et fraternel, fructueux. »

Qualité de l'eau et syndicat : réactions de Fabrice Sanchez

Depuis plusieurs mois, le Collectif sans Pesticides se mobilise sur la qualité de l'eau potable distribuée sur les huit communes que couvre le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Guéméné-Penfao. Des actions ont été menées dans le secteur pour dénoncer la pollution de l'eau que consomment environ 20 000 personnes.

Fabrice Sanchez, président du syndicat, et maire de Massérac, a souhaité réagir mais sans toutefois tomber « dans des polémiques qui ne servent pas la communauté. Je suis un homme d'écoute et de consensus. Je refuse d'aller dans cette logique d'affrontement ni avec le collectif ni avec les agriculteurs. J'estime injuste de subir des critiques notamment des allusions sur un supposé immobilisme du syndicat. Il faut savoir que de nombreuses démarches ont été entreprises par le syndicat qui compte des élus délégués des communes concernées. Ces élus me soutiennent de manière unanime et je peux vous affirmer que l'on se bouge. Mais le syndicat n'a pas toutes les clés ni toutes les solutions. Nous sommes là pour interpellier l'Etat sur des situations données. Et c'est au pouvoir public de répondre à ces préoccupations ». Quant à la transparence, « les portes sont ouvertes, on n'a pas jamais fermé la porte à personne. Le syndicat est un partenaire qui privilégie la discussion et les échanges utiles ».

Fabrice Sanchez se veut dans une posture pédagogique en expliquant qu'il ne transigerait jamais sur la qualité d'eau potable. « J'assure mon rôle d'élu de garantir la qualité de cette eau. D'autre part, il ne faut pas non plus mettre en difficulté les agriculteurs sur le plan professionnel et psychologique. Ils fournissent tout de même de l'alimentation à la fois pour l'homme et pour le bétail. Ils ont besoin de pérenniser leurs métiers, à l'Etat et aux élus de les accompagner correctement dans leur pratique. C'est urgent, il faudra aller vers un modèle zéro pesticide mais en leur mettant les conditions nécessaires ». Le président du SIAEP dit mettre « tout en œuvre » selon le pou-



Fabrice Sanchez

voir qui est le sien « Les conditions d'appliquer le zéro pesticide sur la nappe phréatique de Massérac ».

Aujourd'hui, il y a un arrêté préfectoral interdisant la diversification des pesticides sur cette zone. Fabrice Sanchez avance que « le chevauchement administratif complique les choses donc il faudra un arrêté inter-préfectoral qui concentrerait aussi les terrains situés en Ille-et-Vilaine. C'est moi-même qui avais proposé de mettre ce périmètre en zone inondable au lieu de régulièrement « inondé », ce n'est pas tout à fait la même chose ».

Le maire de Massérac compte organiser une réunion comme mars devant associer les deux chambres de l'agriculture (44 et 35), des agriculteurs du secteur, le maire de La Chapelle-de-Brain... Il sera question d'évoquer le projet de troisième puis, le diagnostic et les propositions élaborées par un hydrogéologue agréé... « Nous sommes dans une démarche constructive, un comité de pilotage sera mis en place en avril prochain. Nous sommes clairement dans un état d'esprit qui souhaite faire avancer les choses. Je regrette la stigmatisation des élus. »

Pour Fabrice Sanchez, il n'y a rien d'alarmant : « Il faudra faire la différence entre les normes réglementaires qui concernent les cours d'eau, fleuves... et les normes sanitaires de l'eau potable. Aujourd'hui, la technologie n'est encore pas capable de détecter la totalité des métaolites. Nous ne sommes pas en mesure de tout analyser. C'est une vraie contrainte à laquelle nous sommes confrontés. Seulement 11 métaolites sur 68 sont analysables. »

Théâtre : "L'Aiglon" à partir de ce samedi 23 mars à l'abbaye Saint-Benoît

La Toison d'or, c'est une compagnie de théâtre lancée en 2018 pour créer et engager des projets artistiques. En tout cas, c'est ce qu'espère Florian Gicquaud, son fondateur. Le jeune artiste souhaite défendre un théâtre plutôt entier et engagé. « L'action théâtrale passe par une mission sociale et éducative avec un objectif d'un théâtre accessible et porté vers l'émotion et l'émerveillement du public. » Florian Gicquaud ajoute que « monter sur scène un vrai privilège qui permet d'exprimer des choses que l'on n'a pas forcément l'audace d'exprimer dans la vie de tous les jours ».

La compagnie ne fait pas dans les choix faciles. Ses membres travaillent d'arrache-pied dans le cadre de leur spectacle "L'Aiglon" d'après l'œuvre d'Edmond Rostand. L'ombre de Napoléon plane sur le ciel masséracéen à l'occasion de quatre représentations prévues les samedis 23 et



30 mars à 20 h 30 et dimanches 24 et 31 mars à 15 h, à l'abbaye Saint-Benoît.

L'Aiglon sera joué par Florian Gicquaud, Louise Selim-Huvey et Mathieu Gordien. Sur scène, Florian interprétera le rôle principal qui est l'Aiglon, le fils de Napoléon, Louise et Mathieu, eux, se partagent les autres personnages de la pièce. La mise en scène et l'adaptation sont assurées par Florian Gicquaud et Pierre Gaudin.

MASSÉRAC Les Infos 10/04/19 Mallette pédagogique sur l'eau « un bien rare et fragile »



Dans le cadre d'une démarche pédagogique initiée par Atlantik'eau, une mallette pédagogique a été remise officiellement, le 29 mars, par Fabrice Sanchez, maire et vice-président d'Atlantik'eau à l'école Robert-Deschamps. Cette action fait suite au contrat de délégation conclu avec l'exploitant Veolia.

Quinze mallettes sont destinées aux 9-12 ans. « Les délégués du SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la région de Guéméné-Penfao ont reçu ces mallettes pour les distribuer à toutes les écoles primaires des huit communes du syndicat », explique Fabrice Sanchez.

Par cette initiative, Atlantik'eau souhaite renforcer la sensibilisation de la nouvelle génération sur les enjeux de l'eau. « Cette mallette sera mise

à disposition des professeurs de CM1 et CM2 pour un véritable travail multidisciplinaire autour de l'eau (sciences et technologiques, histoire géographique, éducation civique, littérature, arts plastiques). Par l'expérience, les élèves prendront conscience que l'eau est un bien rare, fragile et vital. »

Chaque mallette contient du matériel et des produits pour réaliser 15 expériences sur l'eau, un livret pour guider l'enseignant, des fiches élèves à photocopier et trois posters à afficher dans la classe. Clotilde Mouraud, directrice, a dit tout le bien qu'elle pense de cette démarche. D'autant plus que l'école Robert-Deschamps travaille cette année sur l'écologie avec, entre autres, la création d'un jardin et l'opération de recyclage et la gestion des déchets.

LOIRE-ATLANTIQUE Les Infos 10/04/19 Cambriolage à Héric et recel à Massérac : deux frères condamnés

A Nantes, le 3 avril, deux frères de 20 et 30 ans ont été condamnés mercredi respectivement à quatre et deux mois de prison avec sursis, après que le premier a pris part à un cambriolage à Héric (Loire-Atlantique) entre le 4 et le 7 août dernier et que le second s'est servi à Massérac d'un iPad dérobé lors de ce "vol par effraction".

PRÉSENTÉ DE LUI-MÊME AUX GENDARMES

L'un d'eux, dont le casier judiciaire était jusqu'alors vierge, s'était en fait présenté de lui-

même aux gendarmes un mois plus tard, quand il avait appris que son frère aîné était entendu dans le cadre d'une enquête pour "recel". L'iPad volé avait en effet déclenché un message d'alerte qui avait permis de remonter jusqu'à lui.

Le plus jeune avait alors reconnu sa participation au cambriolage commis chez un membre de l'Amicale laïque d'Héric, mais n'avait toutefois pas voulu donner le nom de ses complices « par peur des représailles ».

« Les faits sont établis, mais nous ne saurons pas tout : mon sieur a gardé religieusement le

silence sur ce point, a ainsi regretté le procureur de la République. Ces faits sont reconnus comme particulièrement graves par le législateur : ils sont passibles de dix ans de prison, soit le très haut dans l'échelle des peines. »

« IL N'EST PAS PRÊS DE RECOMMENCER »

Le représentant du parquet voulait que le cadet des deux accomplisse quatre semaines de Travail d'intérêt général (TIG) au profit d'une association ou d'une collectivité et se voit infliger, en outre, quatre

L'histoire est dramatique et évoque l'enfermement de l'Aiglon. Le prisonnier refuse sa réalité et sombre dans la dépression... Franz, le fils héritier de Napoléon 1^{er}, vit à la cour d'Autriche, il rêve de revenir en France pour monter sur le trône qu'il s'imagine être le sien. « Mais est-il légitime ? Est-il assez audacieux pour sauter le pas et s'enfuir du château de Schönbrunn ? Un aiglon réveur, frustré, inassouvi dans son désir d'idéal, de grandeur

et de pureté. On remarque dans l'Aiglon la force et en même temps la fragilité de l'existence dans une tension quasi permanente. L'histoire de l'Aiglon relate les thématiques de l'héritage, l'opposition à l'autorité, l'engagement. » L'auteur n'est plus à présenter. « Rostand fait encore l'actualité aujourd'hui ; on surfe justement sur cette vague en espérant que cette pièce aura l'adhésion du public ».

Ce spectacle inédit se déroulera à l'abbaye Saint-Benoît, dans le bourg, qui a une capacité d'accueil de 120 spectateurs. Un clin d'œil de Florian Gicquaud à cet endroit qui représente énormément dans son histoire personnelle. « J'y suis farouchement attaché, c'est un vrai patrimoine. Ce spectacle sera susceptible de le faire vivre d'une manière artistique. »

→ Tarifs : 8 euros ; étudiant, demandeur d'emploi et handicapé : 6 euros ; enfant de moins de 10 ans : 4 euros.

MASSÉRAC Les Infos 10/04/19 "L'Aiglon" : une centaine de spectateurs à l'abbaye St-Benoit



Une centaine de spectateurs a fait confiance à la jeune compagnie La Toison d'or qui a proposé la pièce "L'Aiglon, l'ombre de Napoléon", une pièce d'Edmond Rostand (auteur de "Cyrano de Bergerac"). Ce projet audacieux a suscité l'admiration du public présent sur deux week-ends, entre le 23 et le 31 mars.

La qualité du spectacle traduit le talent des comédiens Florian Gicquaud, Louise Selim-Huvey et Mathieu Gordien. Sur la scène de l'abbaye Saint-Benoît, dans le bourg, les comédiens ont captivé les spectateurs. « L'ambiance était vraiment chaleureuse. Une évidence qui a pu lancer le spectacle avant de nombreuses autres dates à venir à Paris, en province et à l'étranger. Celui-ci a tenu toutes ses promesses et le public a été unanime quant à sa qualité et son exigence, mal-

gré la marge de progression qu'il nous reste encore en interne sur de nombreux points », explique Florian Gicquaud. Le comédien a eu un sentiment particulier notamment sur le lieu du spectacle auquel il est attaché. « J'ai été ravi de débiter cette aventure chez moi avec Pierre le co-responsable du projet sans qui le spectacle n'aurait pas eu ce niveau, vecteur d'énergie positive et de bonne humeur, le solide Mathieu que j'ai connu au Cours Florent, doyen de l'aventure, plein de générosité et de pugnacité, qui a rejoint le projet tardivement mais qui a très bien intégré et Louise qui a été mon coup de cœur, toujours volonte et lumineuse. »

Le bilan est jugé positif, et cela, en dépit des besoins de nettes améliorations. Pour la troupe, le spectacle vivant est toujours en construction.